

Actualité sociale chargée, pleine d'intentions louables...

La santé est à l'ordre du jour des pouvoirs publics en ce moment...

La loi de Santé a été votée, la Grande Conférence de la Santé a développé les projets sur l'accès aux soins pour tous, l'attractivité et l'évolution des métiers de la santé...

Mais pendant ce temps, dans les faits...

Alors que la Sécurité Sociale solidaire avait permis l'accès aux soins pour tous, l'hôpital public est démantelé et les soignants malmenés, avec l'entrée dans le domaine de la santé des assureurs privés qui deviennent des décideurs essentiels. L'accès aux soins, malgré les belles promesses, est loin de s'améliorer.

Malgré le travail de l'intersyndicale des orthophonistes depuis plus de 2 ans, rien ne bouge dans la FPH (Fonction Publique Hospitalière). Le sentiment de ne pas être entendus et de ne pas être considérés, bref d'être menés en bateau, s'intensifie alors que le ministère nous contraint à nous plier à son calendrier. Les propositions de primes pour certains actes ou quelques secteurs d'activités ou encore quelques régions étiquetés « sous-denses » risquent de hiérarchiser les patients, les pathologies et les orthophonistes tout en précarisant ces derniers.

La plus grande vigilance reste de mise ; le métier d'orthophoniste généraliste est toujours à défendre face au risque de spécialisation qui ne déplairait pas à une partie de la profession sous prétexte d'accès à la recherche universitaire. C'est à nouveau le spectre de l'orthophonie à deux niveaux qui réapparaît. La F.O.F développe également son activité de recherche, consciente de la nécessité de ce domaine. La recherche ne peut être une fin en soi, mais un moyen pour les orthophonistes d'interroger et d'approfondir leurs connaissances et leurs pratiques cliniques auprès des patients. Face au morcellement imposé par la multiplication des intitulés de nomenclature, qui laisse croire que c'est le type de pathologie qui prime sur l'accueil d'une personne, face au risque de glissement des tâches partagées entre les différents métiers de rééducation, notre spécificité est toujours à affirmer. Nous défendons toujours les orthophonistes salariés à l'hôpital et dans les établissements ainsi que le travail d'équipe, le travail relationnel et présentiel avec les patients face au risque de désincarnation de notre métier (orthophonistes libéraux prestataires d'actes à l'hôpital sur des tâches prédéfinies pour des professionnels interchangeables, bilans prédéterminés et pré-rédigés où la parole et la singularité du patient ont peu de place, et e-orthophonie).

Nos questionnements continus par rapport à nos pratiques nous permettent d'argumenter nos prises de position et de ne pas nous laisser abuser par les soi-disant progrès qui nous soumettent à une société technicisée et déshumanisée. Nous voulons, à la F.O.F, de toute la force de nos moyens, résister à cela et continuer à construire une orthophonie humaine et singulière.

Syndicalement vôtre,
Guillemette AUBIN-VIARD et Nicol BOULIDARD